

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE MONTPELLIER,

- Vu** le code de l'éducation nationale et notamment les articles L.211 -1, L.235 -1 et R.235 -1 à R.235 -11,
Vu le décret 2012-16 du 5 janvier 2012 portant sur l'organisation académique,
Vu l'arrêté du 8 avril 2011 portant création du comité technique ministériel et des comités techniques des services déconcentrés du ministère chargé de l'éducation nationale,
Vu l'arrêté rectoral du 31 janvier 2012 portant délégation de signature à Madame Caroline Lombardi-Pasquier, Directrice Académique des Services de l'Education Nationale du département de la Lozère,
Vu le Comité Technique Spécial Départemental consulté le 15 février 2013 et le 22 février 2013,
Vu le Conseil Départemental de l'Education Nationale consulté le 20 février 2013,

ARRETE

ARTICLE 1 : Sont autorisées, à compter de la rentrée scolaire 2013, les affectations d'emplois suivantes :

Classe élémentaires et préélémentaires

- BALSIEGES - Ecole primaire, n° RNE 0480253P :
1 emploi - L'école aura désormais une structure à 4 classes.
- CHIRAC - Ecole primaire, n° RNE 0480202J :
1 emploi - L'école aura désormais une structure à 4 classes.

Décharges de direction

- BALSIEGES - Ecole primaire, n° RNE 0480253P :
0,25 emploi.
- CHIRAC - Ecole primaire, n° RNE 0480202J :
0,25 emploi.
- MENDE – Ecole élémentaire « Les Terres Bleues », n° RNE 0480595L :
0,25 emploi.

Postes hors classes

- Réseau TRBD – Ecole Les Soleilhons Mende, N° RNE 0480205M :
1 emploi.
- DSDEN, N° RNE 0489999H :
1 emploi fonction administrative – Service éducatif.
1 emploi CPD EDD.

Postes dédiés à la formation :

- Ecole SAINT GERMAIN DU TEIL – Ecole primaire, n° RNE : 0480438R :
0,25 Décharge maître formateur.
- SAINT ETIENNE DU VALDONNEZ – Ecole primaire, n° RNE : 0480416S :
0,25 Décharge Maître formateur.
- MARVEJOLS – Ecole maternelle, n° RNE : 04800084F :
0,25 Décharge maître formateur.

Enseignement spécialisé – ASH

- Institut Médico-Educatif (IME) « Les Sapins », n° RNE 0480617K :
1 emploi Adjoint Spécialisé.

Besoins éducatifs particuliers

- MENDE – Ecole élémentaire « Les Terres Bleues », n° RNE 0480595L :
1 emploi dans le cadre du dispositif CLIS TED. L'école aura désormais une structure à 3 classes ordinaires et une CLIS.

ARTICLE 2 : Sont autorisés, à compter de la rentrée scolaire 2013, les retraits d'emplois suivants :

Classe élémentaires et préélémentaires

- SAINT ALBAN SUR LIMAGNOLE - Ecole primaire, n° RNE 0480280U :
1 emploi - L'école aura désormais une structure à 3 classes.
- RIMEIZE - Ecole primaire, n° RNE 0480273L :
1 emploi - L'école aura désormais une structure à 2 classes.
- MALBOUZON - Ecole primaire, n° RNE 0480089L :
1 emploi - L'école aura désormais une structure à 1 classe.
- SAINT MARTIN DE LANSUSCLE - Ecole primaire, n° RNE 0480364K :
1 emploi - L'école aura désormais une structure à 1 classe.

Décharges de direction

- LANGOGNE - Ecole élémentaire, n° RNE 0480659F :
0,25 emploi accordé à titre exceptionnel pour l'année scolaire 2012-2013.
- SAINT ALBAN SUR LIMAGNOLE - Ecole primaire, n° RNE 0480280U :
0,25 emploi.

Postes hors classes

- Réseau TRBD – Ecole élémentaire « La Coustarade » - Marvejols, N° RNE 0480103B :
1 emploi.
- Classe Nature (PEP) – IEN MENDE, n° RNE 0480050U :
1 emploi sur le Centre du Ventouzet – La fédération n'aura désormais plus de poste.

Enseignement spécialisé - ASH

- CEM MONTRODAT, N° RNE 0480497E :
1 emploi adjoint spécialisé.

ARTICLE 3 : Madame le secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Lozère est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mende, le 22 février 2013

Pour le recteur, et par délégation,
La directrice des services départementaux de l'éducation nationale,
Directrice des services départementaux de l'éducation nationale
de la Lozère,



Caroline Lombardi-Pasquier